

<https://helene.lipietz.net/spip.php?article608>



Question écrite

Extension de l'expérience des quartiers « respecto »

- Ma vie de sénatrice - Débats et questions au gouvernement (QAG) - Questions au gouvernement (QAG) - Questions écrites sans réponse -



Date de mise en ligne : jeudi 28 septembre 2017

Copyright © H el ene Lipietz - Tous droits r eserv es

Question n° 01376 adressée à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice

Mme Hélène Lipietz attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'extension à l'ensemble des prisons françaises de l'expérience des quartiers « respecto » actuellement menée au centre de détention de Mont-de-Marsan.

Cette expérience, inspirée du modèle pénitentiaire espagnol, apporte les preuves de son efficacité sur le comportement des détenus dans les quartiers en maison d'arrêt et en centrale.

Fondée sur un contrat de confiance passé entre l'administration, l'encadrement et le détenu, cette expérimentation permet de sociabiliser ou de resocialiser les détenus dès leur enfermement, mais aussi de les valoriser en les incitant à partager leur savoir utile.

Cette expérience montre le meilleur vécu des détenus qui apprennent à respecter les locaux (moins de dégradations ou de jets d'ordures), les autres détenus et les surveillants (moins d'agressions), mais aussi eux-mêmes.

Toutefois, la pratique des contrats « respecto » oblige actuellement à des arrangements juridiques puisqu'ils ne sont pas prévus par les textes. Il conviendrait donc de revoir les formulaires remplis par les juges d'instruction lors de l'incarcération ou la pratique des cellules fermées en centrale, par exemple.

Une réglementation adaptée permettrait d'étendre à d'autres centres pénitentiaires cette expérience bénéfique à la gestion de la détention, au détenu et à la société elle-même.